

**INTERVENTIONS DE CONTRÔLE DES COLONIES DE BERCE DU CAUCASE ET DE BERCE SPONDYLE  
SUR LE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**

**– RAPPORT FINAL 2021 –**

**MANDATÉ PAR**

**LE COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT**



**RÉALISÉ PAR**

**MARIE-CAMILLE ST-AMOUR**

**ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**



**NOVEMBRE 2021**

## Table des matières

Contexte .....	3
Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent .....	4
Sites affectés.....	4
Communication .....	6
Méthodologie .....	7
Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce du Caucase.....	8
➤ Municipalité : Saint-Guy .....	9
1) Saint-Guy A .....	9
2) Saint-Guy B .....	11
➤ Municipalité : Trois-Pistoles .....	13
➤ Municipalité : Saint-Narcisse .....	15
➤ Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges (Grève Fatima).....	16
➤ Municipalité : Saint-Moïse – NOUVELLE OCCURRENCE 2021 .....	18
➤ Municipalité : Sainte-Blandine .....	19
1) Secteur forestier cornouiller dense.....	20
2) Secteur bas de talus.....	21
3) Secteur résidentiel-remblais .....	21
4) Secteur agricole .....	22
➤ Municipalité : Esprit-Saint .....	23
1) Esprit-Saint A (MTQ).....	23
2) Esprit-Saint B .....	24
3) Esprit-Saint C .....	26
➤ Municipalité : L'Isle-Verte.....	28
1) Isle-Verte 1 .....	29
2) Isle-Verte 2.....	29
3) Isle-Verte 3.....	30
➤ Municipalité : Saint-Fabien.....	31
1) Saint-Fabien .....	31
2) Saint-Fabien B - NOUVELLE OCCURRENCE 2021 .....	31
➤ Municipalité : Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup- NOUVELLE OCCURRENCE 2021 .....	32

➤ Municipalité : Saint-Simon-sur-mer .....	34
1) St-Simon-sur-mer .....	34
2) St-Simon-sur-mer B NOUVELLE OCCURRENCE 2021 .....	35
➤ Municipalité : Trinité des monts- NOUVELLE OCCURRENCE 2021 .....	36
Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce sphondyle .....	39
➤ Municipalité : Saint-Joseph-de-Lepage .....	40
➤ Municipalité : Ste-Luce - NOUVELLE OCCURRENCE 2021.....	41
➤ Municipalité : Rimouski - NOUVELLE OCCURRENCE 2021.....	42
Discussion et conclusion.....	44
Nouvelle colonie et propagation .....	44
Efficacité des traitements.....	44
ANNEXE 1.....	46
ANNEXE 2.....	48
ANNEXE 3.....	57

## Contexte

La problématique de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) dans la région du Bas-Saint-Laurent a suscité au printemps 2015 la mise en place du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, coordonné par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent. Ce comité, formé notamment d'acteurs municipaux, ministériels et d'organismes de bassins versants, a établi des priorités d'action afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante. Les efforts du comité ont notamment mené à l'intégration de cette problématique au sein du plan d'action du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Le CRD du Bas-Saint-Laurent et CISSS ont ainsi investi des budgets en vue de contrôler les populations de berce du Caucase dans la région jusqu'en 2019. S'est ajoutée à la problématique une autre berce exotique envahissante, la berce commune ou sphondyle (*Heracleum sphondylium*), qui fut signalée pour la première fois en 2017 sur le territoire des bassins versants du Nord-est du Bas-Saint-Laurent. Depuis 2020, et ce pour trois ans, le CRD a investi 60 000 \$. Pour sa part, le CISSS a donné 20 000 \$ pour 2021, une contribution qui pourrait être reconduite en fonction des fonds disponibles, afin de poursuivre les actions de lutte contre ces deux espèces exotiques envahissantes.

La coordination des activités de contrôle a été confiée par le Groupe de travail aux organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent pour leur zone respective. Le présent rapport présente succinctement, pour chacun des sites, les travaux réalisés par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) sur son territoire. Il fait suite aux rapports d'intervention déposés en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 au CRD, avec qui un protocole d'entente a été signé pour l'attribution des sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux. Du temps pour la planification, la coordination, les interventions de contrôle et le suivi des interventions a été alloué à un professionnel de l'OBVNEBSL pour la réalisation du présent mandat.

## Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent

Les interventions de contrôle réalisées en 2021 sur les territoires des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (NEBSL) correspondent aux mesures identifiées au *Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent*, mises sur pied par des membres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent*. Comme par les années précédentes, l'ensemble des interventions identifiées au plan de lutte a par la suite fait l'objet d'une demande d'assujettissement, déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Les travaux planifiés pour la zone de l'OBVNEBSL ne furent pas soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation comme prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c.Q-2), puisqu'ils-ci étaient peu à risque de modifier la qualité de l'environnement.

### Sites affectés

Les sites contrôlés en 2021 correspondent aux colonies identifiées au plan d'action du Groupe de travail, ainsi qu'aux mentions transmises directement à l'OBVNEBSL par ses partenaires, par d'autres OBVs ainsi que par la population. La figure 1 présente, pour le nord-est du Bas-Saint-Laurent, un portrait des sites connus berce du Caucase et de berce sphondyle. Soulignons que la cartographie de la berce sphondyle dans le territoire de l'OBVNEBSL est à poursuivre, mais des observations de l'OBV Matapédia-Restigouche (OBVMR) de 2018 indiquent que sa distribution dépasse maintenant la vallée de la Matapédia, où elle est omniprésente, pour atteindre les territoires des MRC de la Mitis et de la Matanie. Plusieurs nouvelles colonies ont été découvertes cette année, soit :

- Quatre colonies de berce du Caucase à Saint-Fabien, Saint-Hubert-de-Rivière du Loup, Saint-Simon et Trinité des monts.
- Deux colonies de berce sphondyle : à Rimouski et à Ste-Luce.
- Une nouvelle colonie de possibles hybrides entre Berce laineuse et du Caucase à Saint-Moïse.

Dans le cadre du présent mandat, les efforts de lutte furent concentrés sur l'ensemble sur les colonies de berce du Caucase du territoire et certaines colonies de berce sphondyle. La stratégie de contrôle de l'OBVNEBSL pour la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent demeure à définir en collaboration avec les membres du groupe de travail. Les travaux réalisés sur cette espèce par l'OBVMR visent l'acquisition de connaissance, mais également la lutte sur certaines colonies au pourtour de sa distribution géographique. Depuis 2020, l'OBVNEBSL s'implique également dans l'acquisition de connaissance sur la berce sphondyle en réalisant les actions suivantes :

- Tests de germination avec le laboratoire de photoprotection et le CEROM: Comme les tests réalisés à l'UQAR n'ont jamais abouti dû à la covid-19, nous cherchons à réaliser ces tests avec le laboratoire de phytoprotection. Pour l'instant, nous en sommes encore à établir le protocole et d'établir une entente avec eux.
- Concentration du furanocoumarine : participation et implication au sein du groupe de travail afin d'obtenir plus d'information sur la concentration de furanocoumarine dans la berce sphondyle. Ainsi, la recherche d'informations et des rencontres avec l'UCAQ ont été suivies et organisées.

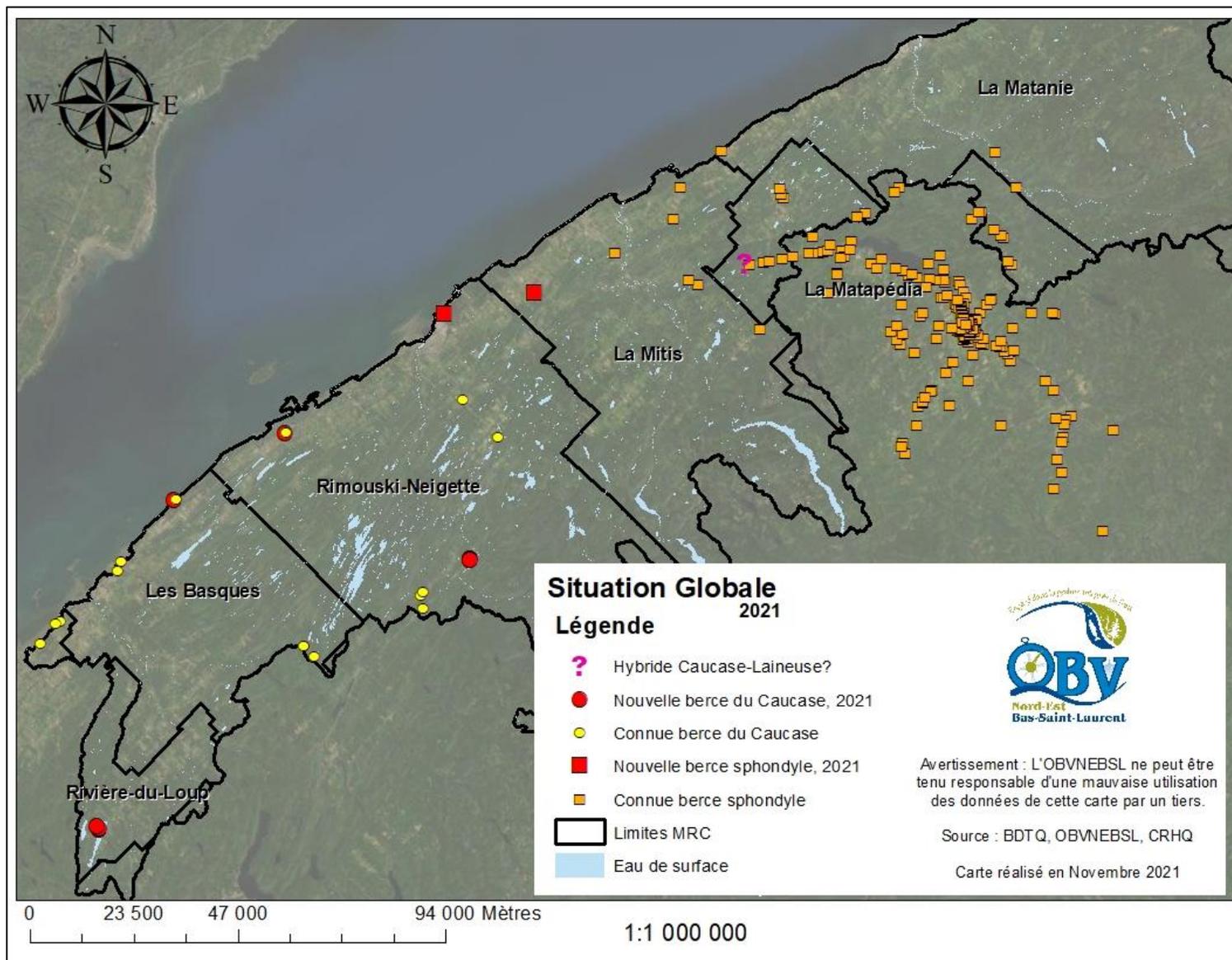


Figure 1. Occurrences et colonies de berce du Caucase et sphondyle au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent – 2021

## Communication

Vers la fin avril, l'OBVNEBSL a avisé par courrier les propriétaires de lots affectés ainsi que voisins que des travaux de contrôle auraient lieu. Tout comme en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, l'OBVNEBSL a émis un communiqué de presse en mai 2020 qui a été envoyé à l'ensemble de ses contacts présentant la problématique avec joint les documents suivants (ANNEXE 2) :

- Un document pour l'identification et la déclaration d'observation de berce du Caucase, document adapté de l'outil conçu par la ville de Lévis;
- Un document pour l'identification et la déclaration d'observation de berce sphondyle, document conçu par l'OBVMR.

Lors des travaux terrain, une nouvelle vidéo sur la berce a été réalisée et promue :

- Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante;
- L'identification des berces sur le territoire du NEBSL (berce laineuse, berce du Caucase et berce sphondyle);
- Un bref portrait de la présence des berces sur le territoire du NEBSL;
- Les impacts des berces sur les humains (brulures, biodiversité, agricole);
- Méthode d'intervention pratiquée;
- L'entraide et la collaboration entre les Organismes des bassins versants du Bas-Saint-Laurent.

Cette vidéo est disponible en tout temps sur YouTube : <https://youtu.be/cKJg-pO3Nqo>



Figure 2. Capsule explicative sur la berce, 2021

## Méthodologie

Les techniques de contrôle et d'éradication (extraction à la racine) de la berce du Caucase, enseignées par les professionnels d'Acérifor à l'occasion d'une formation dispensée en 2016, ont été mises en œuvre lors des interventions afin de maximiser le succès des opérations de contrôle et d'éradication. Les équipements de protection individuelle utilisés (Tyvek, visière, gants et bottes) et les méthodes de travail employées ont permis de réaliser les travaux de manière à prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève. L'OBVNEBSL a eu recours aux services de l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean afin de réaliser la pulvérisation de glyphosate à Sainte-Blandine. Les mesures de prévention et équipements de protection appropriés ont été employés. Les interventions ont principalement été réalisées en 2 phases, soit une première phase de contrôle dès la mi-mai. Les plants de berce sont alors facilement repérables puisque les autres végétaux sont alors absents ou très peu développés. De plus, les opérations d'extraction à la racine sont facilitées, car les racines sont alors tendres et faciles à extraire et à segmenter. La réalisation d'une première phase d'intervention hâtive a aussi pour conséquence de favoriser la reprise des végétaux compétiteurs de la berce du Caucase. La fin du mois de mai et le début juin semble également idéale pour les opérations de pulvérisation au glyphosate, étant donné que les feuilles de berce sont bien déployées, mais encore de petite taille, optimisant ainsi le transfert du pesticide vers le système racinaire (à réaliser par temps sec et ensoleillé). Une application hâtive et ciblée de glyphosate au printemps permet aussi d'éviter d'avoir un impact sur les populations indigènes, dont le feuillage n'est pas encore présent, et donc de favoriser la reprise de ces espèces compétitrices. Enfin les risques de brûlure sont grandement réduits lors d'interventions printanières, alors que les plants sont de faible taille et les manipulations réduites.

La deuxième phase d'intervention fut réalisée à partir de la mi-juillet, soit avant la dissémination des graines. Cette 2<sup>e</sup> phase permet de repérer prioritairement les plants matures, de procéder à l'étêtage lorsque trop nombreux, ou simplement d'éliminer ces plants en prenant soin de recueillir les fleurs dans des sacs robustes. Les ombelles de fleurs récoltées sont soumises à une solarisation pendant environ deux semaines afin de neutraliser les semences. Notons qu'en cas d'un étêtage sans élimination du plant, il est primordial de réaliser une seconde récolte pour les rejets (repousses) de fleurs avant la mi-septembre.

## Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce du Caucase

Cette section présente une description des colonies de berce du Caucase, la nature des travaux réalisés ainsi que les nouvelles occurrences en 2021. Les travaux décrits dans le présent rapport sont complémentaires à ceux décrits dans les rapports déposés en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, disponibles sur le site internet de l'OBVNEBSL.

À ces interventions s'ajoute une **série de validations de signalements** provenant de partenaires et de la population suite à l'envoi de l'outil de signalement en juin (ANNEXE 2). Ce fut une année record en termes de mentions, soit au-dessus 60 mentions ayant été visité. Les outils de communications diversifiés ont donc porté fruit. C'est grâce aux mentions que la majorité des nouvelles colonies de 2021 ont été découvertes.

Des pancartes ont été installées lorsque le contexte s'y prêtait. Des pancartes ont également été données à des propriétaires ayant de la berce du Caucase ou sphondyle sur le terrain afin qu'ils les installent eux-mêmes (figure 3).



**Figure 3.** Pancarte de berce du Caucase installée sur une nouvelle colonie à Trinité des Monts

## ➤ Municipalité : Saint-Guy

### 1) Saint-Guy A

Coordonnées (degrés décimaux) : -68.7825, 48.0337



**Figure 4.** Colonie de Saint-Guy A 2021

#### Description de la colonie :

Ce site est un milieu perturbé ayant fait l'objet de contrôle par le propriétaire en 2015 (remblai). Des travaux de contrôle ont eu lieu depuis 2017 sur ce site. En 2019 la colonie était très affaiblie, répartie sur une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, située en terrain résidentiel ainsi qu'au sein d'un boisé. Par contre, en 2020, deux nouvelles colonies satellites d'une centaine de plants ont été découvertes dans le boisé derrière le 28 et le 30 rue principale sur des boutons d'anciens remblais. Les traitements de 2020 ont été efficaces, une centaine de plants juvénile en tout, donc pour les deux colonies satellites, étaient présents.

La localisation des plants matures des dernières années a été remblayée cette année. Un seul plant mature était présent et il était plus près des habitations. Ainsi, les cours arrière et le remblai devront être inspectés avec attention dans les prochaines années. La superficie totale n'a pas changé depuis 2020, soit d'environ 1360 m<sup>2</sup>.

Interventions :

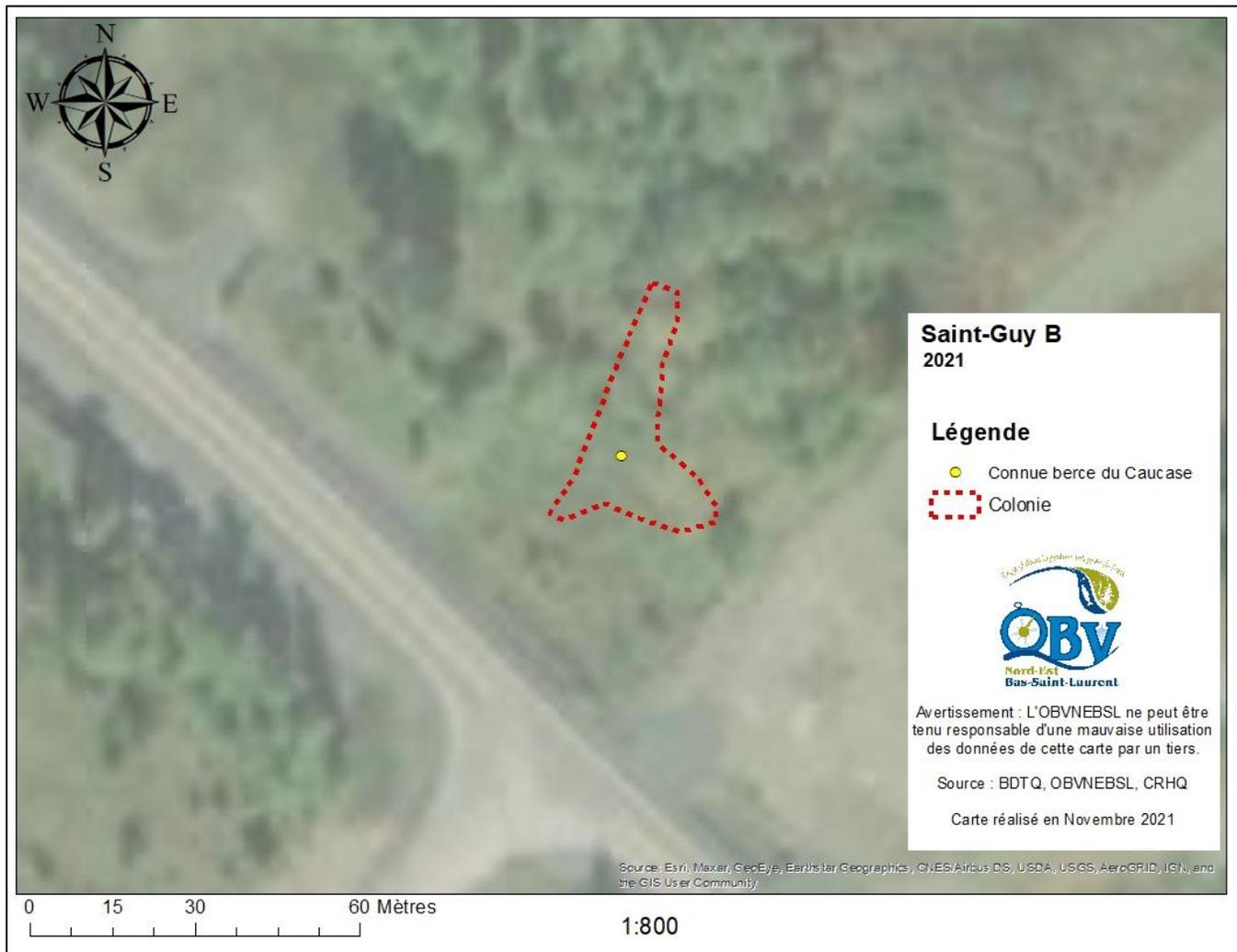
En date du **19 mai**, des travaux d'extraction à la racine ont été effectués sur les deux colonies satellites dans le boisé. Une centaine de plants juvénile ont été extraits au total. Une deuxième phase a été réalisée **le 8 juillet**, une trentaine de plants juvéniles ont été extraits sur les colonies satellites. Un plant mature avec bourgeon floral a été extrait entre une corde de bois et un conteneur de rangement.



**Figure 5.** Plant adulte à Saint-Guy A durant les traitements du 8 juillet 2021

## 2) Saint-Guy B

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,760045, 48.1345



**Figure 6.** Colonie de Saint-Guy B 2021

### Description de la colonie :

Il s'agit d'une nouvelle occurrence de berce du Caucase de 2019 découverte à Saint-Guy, à l'intersection du 4<sup>e</sup> rang et de la route 293 à la lumière clignotante. En 2019, cette colonie d'environ 100 m<sup>2</sup> comptait une 10<sup>e</sup> de plants en fleurs et plusieurs jeunes plants au sein de matériaux de remblai. En 2020 et 2021, il y avait beaucoup de plant mature dans les matériaux de remblais, mais également plus loin dans le boisé où plusieurs plants étaient en fleur pour une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>. Situées dans l'emprise de la route, les interventions de contrôle sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui a mandaté l'OBV du fleuve Saint-Jean afin de procéder à la pulvérisation de glyphosate sur le site (communication personnelle, MTQ et OBVFSJ, 2020). Ainsi, l'OBVNEBSL n'a réalisé aucune intervention de contrôle.



**Figure 7.** Colonie de Saint-Guy B le 8 juillet 2021

## ➤ Municipalité : Trois-Pistoles

Coordonnées (degrés décimaux) : -69.1601, 48.1345



**Figure 8.** Colonie de Trois-Pistoles, 2021

### Description de la colonie :

La colonie totale a légèrement augmenté de superficie depuis 2020, soit d'une superficie totale d'environ 4 000 m<sup>2</sup> et est située sur un lot privé. Des plants matures ont été découverts plus près du boisé en direction du ruisseau au Nord-Est, expliquant l'augmentation de la superficie cette année. Une attention particulière devra être portée à ce boisé et vers le ruisseau lors des prospections en 2022.

Le sol de ce site est de nature organique (terre noire) et la présence d'eau a été observée à environ 10 cm de profondeur dans le sol, indiquant qu'il pourrait s'agir d'une tourbière perturbée. La partie ouest de la colonie (nommé colonie 1 les années précédentes) se retrouve dans un dénudé humide arbustif aux abords d'un talus

constitué de matériaux de remblais et subi des interventions de contrôle depuis 2016. La portion à l'Est de cette colonie est dans une dénudée humide ouvert, soit dans l'absence d'arbre et arbustes.

La colonie totale est composée d'individus matures, juvéniles et de plantules de l'année. En absence de couvert forestier, le milieu fournit les conditions idéales pour une croissance rapide de la berce. Notons qu'en présence d'eau dans le sol, les racines demeurent près de la surface et forment des ramifications denses. L'extraction complète des racines dans ce milieu est toutefois très aisée.

#### Interventions :

En 2018, une quarantaine de plants avait été extraite. En 2019, comme une nouvelle portion de la colonie avait été découverte, environ 130 plants avaient été extraits, et ce de tout âge. En 2020, 250 plants ont été extraits.

Cette année, deux visites ont été effectuées. Le **20 avril**, une centaine de plants ont été extraits manuellement. Les plants ont été déplacés afin qu'ils soient exposés au soleil afin qu'ils puissent sécher, car plusieurs plants de 2020 étaient encore vivants dû à l'humidité du sol. Le **14 juillet**, une trentaine de plants matures ont été extraits, deux de ceux-ci étaient en fleurs. Aucun plant juvénile n'a été vu lors de ce traitement, ce qui démontre que les traitements précédents ont été efficaces.



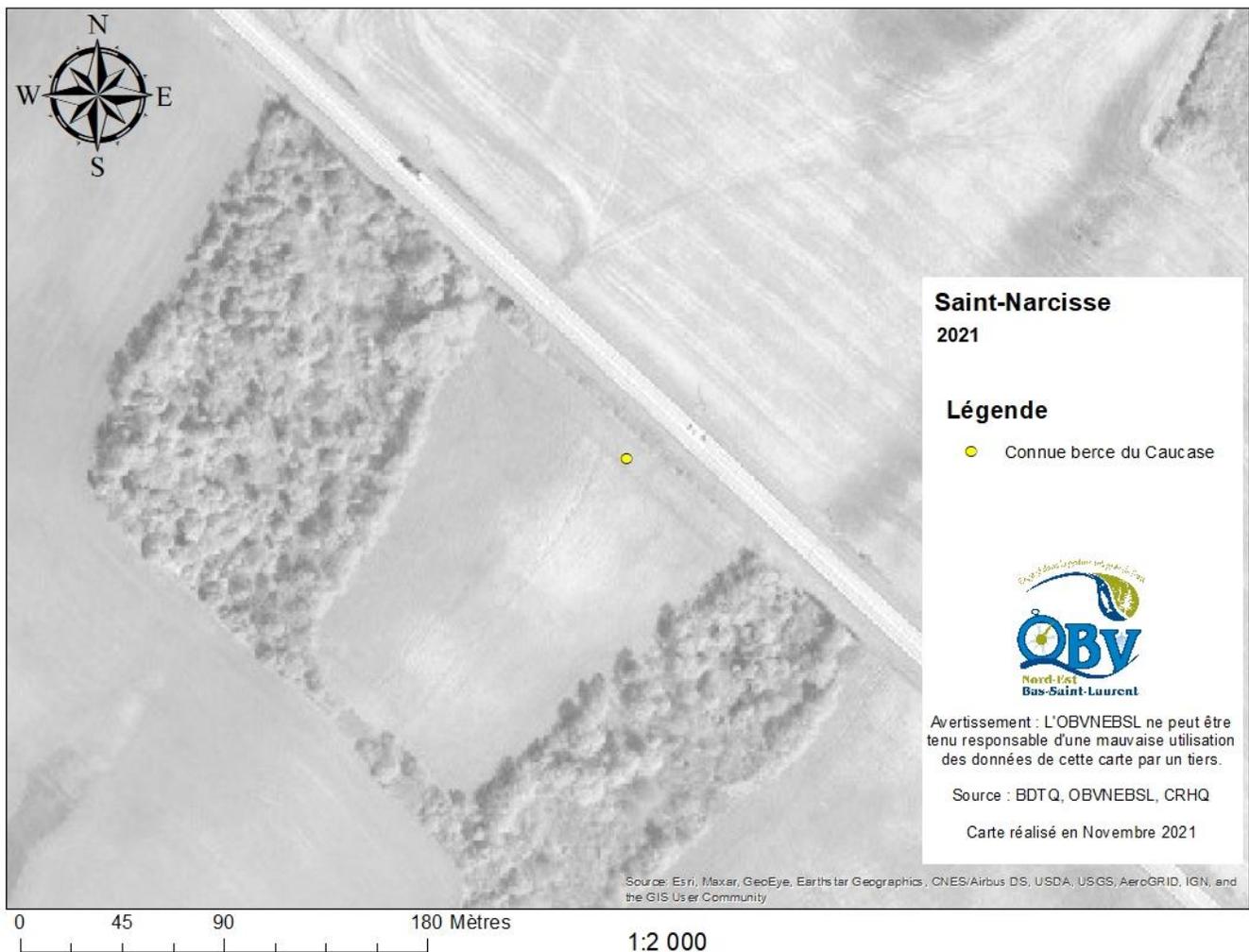
**Figure 9.** Colonie de Trois-Pistoles, A) Plant ayant survécu à l'extraction de 2020, 14 avril 2021 B) traitement du 20 avril 2021 c) traitement du 14 juillet 2021

### ➤ Municipalité : Saint-Narcisse

Coordonnées (degrés décimaux) : -68.3867, 48.3155

**Description de la colonie** : Occurrence d'un seul plant isolé en 2017, où un plant mature en fleur était présent dans le fossé routier de la route 232. Le plant avait été éliminé par extraction à la racine en date du 11 juillet 2017. Les ombelles de fleurs avaient été récoltées et ensachées. Aucun plant n'a été observé depuis 2018.

**Interventions** : Une visite a été réalisée au cours de la saison estivale sur le site et aucun plant n'a été observé. Cette « colonie » est considérée comme éradiquée.



**Figure 10.** Colonie de Saint-Narcisse, 2021

### ➤ Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges (Grève Fatima)

Coordonnées (degrés décimaux) : -69.1513, 48.1477



**Figure 11.** Colonie de Notre-Dame-Des-Neiges, Grève Fatima, 2021

#### Description de la colonie :

Colonie répartie sur environ 75 m<sup>2</sup>, située dans le talus d'un cours d'eau permanent, tout près de son embouchure. Ce site est localisé en milieu riverain et côtier puisque situé très près du fleuve Saint-Laurent. Les individus sont épars au sein d'un aménagement riverain largement constitué de Pétasite du Japon, créant une couverture végétale dense. La colonie a fait l'objet d'interventions (pulvérisation manuelle de glyphosate) par MRC des Basques en 2016 et de contrôle par extraction à la racine en 2017. L'OBVNEBSL a réalisé un fauchage superficiel des racines de plantules et procédé à l'extraction de quelques plants de 2018 à 2020, malgré la difficulté d'extraction due à la nature compactée du sol. Le propriétaire mentionne qu'il coupe les plants au printemps et n'aurait pas observé de plants en fleur depuis 2004. L'introduction de la berce du Caucase daterait de 1996 selon

ce dernier. La croissance des plants de berce semble ralentie de manière importante par la Pétasite, qui crée rapidement un couvert total au-dessus des plantules de berce.

Interventions :

Une visite a été effectuée et aucun plant mature n'a été repéré, donc aucun traitement n'a été effectué.



**Figure 12.** Site de Notre-Dame-Des-Neiges, Grève Fatima, en 2019

➤ **Municipalité : Saint-Moïse – NOUVELLE OCCURRENCE 2021**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,549619 -67,88553



**Figure 13.** Colonie de potentiel hybride, Saint-Moïse, 2021

Description de la colonie : dans le fossé Sud du Chemin Kempt près d'une entrée de chemin forestier. La prospection de ce site devra s'effectuer dans les prochaines années afin de confirmer l'identification de l'espèce et réaliser les traitements si nécessaire.

Interventions : extraction de deux plants par l'OBVMR et l'OBVENBSL.



**Figure 14.** Potentiel hybride entre berce laineuse et Caucase, Saint-Moïse, 2021

➤ **Municipalité : Sainte-Blandine**



**Figure 15.** Colonie de berce du Caucase à Sainte-Blandine, 2021

Historique : Cette colonie était jusqu'à récemment la plus importante colonie sur le territoire de l'OBVNEBSL. Plusieurs opérations de contrôle ont depuis eu lieu entre 2016 et 2018, incluant des travaux d'éêtage, d'extraction à la racine, de débroussaillage d'arbustes pour faciliter les interventions, et de pulvérisation manuelle de glyphosate (2017). Les rapports d'interventions des années précédentes détaillent ces travaux de contrôle. En 2019 il avait été recommandé de surveiller davantage le secteur forestier de cornouiller dense. Cette recommandation a été réalisée durant la saison estivale 2020 et a permis d'éliminer plusieurs plants de berce du Caucase.

### Description de la colonie globale :

Ce site a été visité quelques fois dans la saison afin de bien couvrir le secteur et s'assurer de ne pas oublier de fleurs. La superficie de la colonie totale à Sainte-Blandine est d'environ 38 225 mètres carrés. **Quatre secteurs** ont été identifiés en 2020 afin de différencier les différents types de milieux, soit : secteur de cornouiller dense, secteur de bas de talus, secteur résidentiel-remblais et secteur agricole (figure 14). En 2021, **plus de 200 plants** matures et juvéniles étaient présents dans tous les secteurs confondus. **La colonie ne semble donc pas s'essouffler avec le temps malgré tous les traitements effectués.**

### Interventions pour la colonie globale :

En avril, quelques heures de travail ont permis de débroussailler à l'aide d'un sécateur et d'identifier les zones qui ont été traitées par glyphosate. Le but de cette intervention était de faciliter les déplacements par l'OBVFSJ lors du traitement par herbicide.

L'OBVFSJ a procédé à un arrosage au glyphosate de 2 % de Factor 540 (glyphosate, présent à l'état de sel de potassium, 540 g/L) le 12 juin. L'arrosage au glyphosate est malheureusement nécessaire à ce site, car il est majoritairement impossible d'extraire la totalité des racines due à la compaction du sol ou à l'enchevêtrement des racines de cornouiller. **L'arrosage a été effectué sur les secteurs forestiers cornouiller dense, de bas de talus et agricole** (pas dans le champ cultivé, mais dans la forêt en bordure) et a permis de traiter un très grand nombre de plants de tout âge. Ce traitement a été très efficace lors de la visite du 20 juillet limitant les traitements par extraction manuelle dans chacun des secteurs.

#### **1) Secteur forestier cornouiller dense**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,365031 ; -68,458168

### Description du secteur :

Le secteur forestier de cornouiller dense est très difficile à parcourir et donc à voir les plants de berce dus au cornouiller. De plus, sa superficie est importante, soit d'environ 20 800 mètres carrés. Ce secteur est donc à surveiller de près, car il est fort possible que des plants ne soient pas aperçus dans ce couvert de végétation dense. De plus, l'arrachage manuel est difficile à réaliser comme les racines sont très denses.

### Interventions :

Dans les années passées, du débroussaillage ainsi que du traitement aux glyphosates ont été effectués dans cette zone et ont été très efficaces. En 2019, environ 50 plants épars ont été détectés et extraits sur le site (comparativement à 125 plants à pareille date en 2018). En 2020, ce secteur a été traité par extraction manuelle à la pelle (30), mais également par arrosage au glyphosate.

En 2021, en plus du traitement par glyphosate, une dizaine de plants ont été extraits manuellement le **20 juillet**.

## 2) Secteur bas de talus

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457409, 48,365263

### Description du secteur :

Le secteur en bas de talus est la portion de la colonie la plus dense. Plus de 50 plants matures étaient présents au printemps 2021. Ce secteur se situe à droite du sentier au bas des maisons au travers de cornouillers et de pommiers. La superficie de cette zone est d'environ de 4 300 mètres carrés. Le pourcentage de recouvrement de la berce est de 5 à 25 % et le sol est relativement meuble, mais avec un enchevêtrement important de racines de cornouiller.

### Intervention :

En 2020, de nombreux plants avaient été traités par glyphosate et 6 plants ont été extraient manuellement. En 2021, en plus du traitement par glyphosate, 7 plants ont été extraits manuellement.

## 3) Secteur résidentiel-remblais

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457623, 48,364732

### Description du secteur :

Ce secteur se situe directement à partir du chemin Gérard et en descendant dans l'entrée privée jusqu'au bout du remblai. C'est un milieu ouvert (terrain vague) sur une propriété privée d'une superficie d'environ 2 800 mètres carrés. Il y a plusieurs plantules et plants juvéniles près du cabanon, mais également éparpillés dans le remblai pour un pourcentage de recouvrement d'approximativement 0 à 5 %.

### Interventions :

En 2019, une deuxième phase d'intervention réalisée le 17 juillet a permis de localiser et d'éliminer 10 plants localisés à proximité du chemin résidentiel traversant la colonie. Aussi, 4 plants isolés ont été détectés dans la plate-bande d'un terrain avoisinant. En 2020, ce secteur a été traité par extraction manuelle où une soixantaine de plantules et de plants juvéniles ont été extraits. Un arrosage au glyphosate a également eu lieu dans ce secteur.

En 2021 quelques plants ont été extraits manuellement autour du cabanon et dans le cornouiller à droite du chemin résidentiel, mais dû aux racines de cornouillers ainsi qu'à la compaction et nature du sol, l'arrachage manuel n'est pas la meilleure technique afin d'extraire la racine complète et d'éliminer le plant de manière certaine. Nombreuses racines n'ont pas été extraites complètement.

#### 4) Secteur agricole

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457062, 48,366378

##### Description de la colonie :

La colonie de berce du Caucase se trouvant dans le secteur agricole se trouve directement dans la lisière entre une parcelle agricole en culture (propriétaires : ferme Blandinoise) et la forêt. Ce secteur est d'environ 500 mètres carrés. Le champ avait été labouré au printemps 2017, ce qui a pu contribuer à la dispersion des semences présentes dans le sol.

En 2020, il y avait une quarantaine des plants juvéniles et matures d'un pourcentage de recouvrement de 5 à 25 %, mais aucun plant en fleur. Les traitements des années passées ont donc été très efficaces. Aucun plant n'a été retrouvé dans le champ cultivé, mais il sera encore à surveiller dans les prochaines années et sur une grande superficie.

En 2021, environ 70 plants matures et juvéniles étaient présents directement en lisière du champ cultivé et dans la forêt en bordure de ce dernier.

##### Interventions :

Des interventions d'envergure ont eu lieu depuis 2016 sur ce site, incluant de la pulvérisation de glyphosate en 2018. En 2020, ce secteur a été traité exclusivement par extraction manuelle. Une cinquantaine de plants ont été extraits.

En 2021, en plus des traitements au glyphosate, une trentaine de plants ont été extraits manuellement le **20 juillet**.

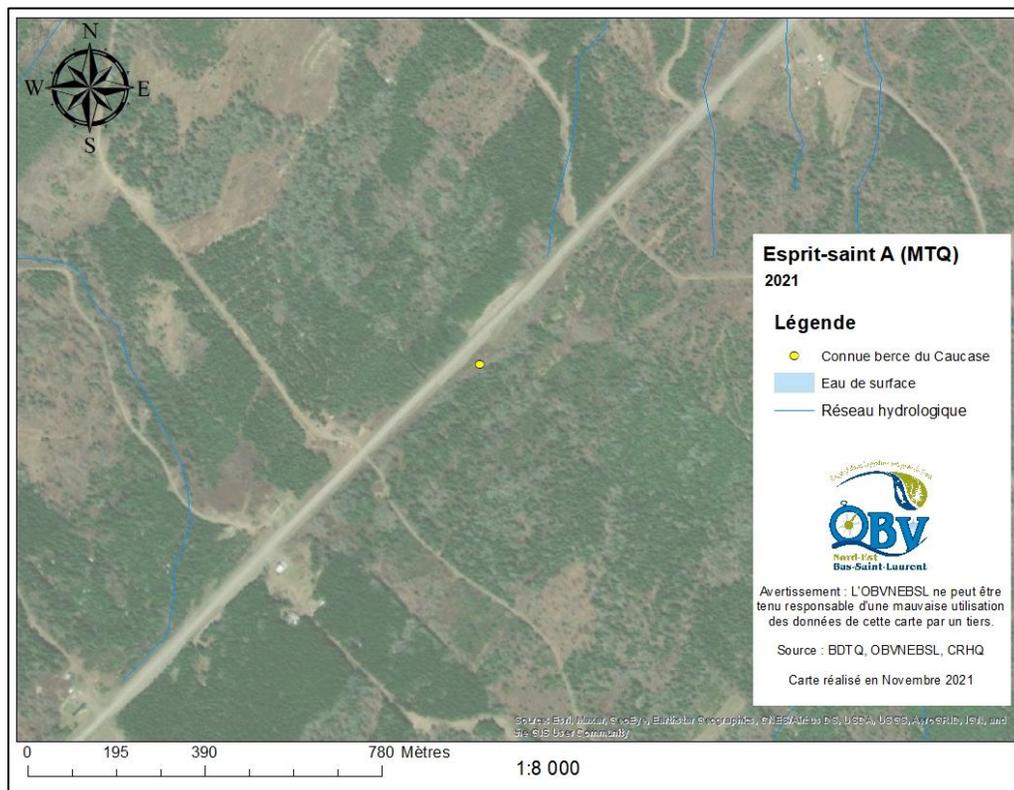


**Figure 16.** Colonie à Ste-Blandine 2021 A) Plant mature du secteur agricole, B) Post-traitements au glyphosate du secteur de bas de talus, C) plants matures dans le cornouiller dense

## ➤ Municipalité : Esprit-Saint

### 1) Esprit-Saint A (MTQ)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,5394, 48,0832 – kilomètre 88 de la 232



**Figure 17.** Colonie d'Esprit-Saint A, 2021

Description de la colonie : Colonie répartie sur environ 20 m<sup>2</sup>, dans l'emprise de la route dans le bas d'un talus en remblai. Une vingtaine d'individus étaient en fleur à l'été 2017. Cette colonie est suivie depuis 2014 par le MTQ, qui y a réalisé des interventions de contrôle. La majorité des plants auraient été extraits par la racine en 2017. En 2018, la colonie a été traitée par la MTQ au début de la saison (communication personnelle, MTQ 2018). Une vingtaine de plants auraient alors été éliminés. Notons aussi l'occurrence d'un plant isolé, situé l'emprise de la route (-68.5172, 48.0959) et éliminée par M. Yves Dubé du MTQ en 2018. En 2020, une centaine de plantules d'un pourcentage de recouvrement de 0 à 5 % étaient présentes sur le site sur une superficie d'environ 60 mètres carrés de sol rocheux. Aucune visite n'a été effectuée en 2021.

#### Interventions :

Le MTQ n'a pas effectué de traitement en 2020, car il y avait présence de seulement de petites plantules et des plants juvéniles. Un suivi et traitement a été réalisé par l'OBVNEBSL, tous les plants présents ont été extraits à la racine. À certains endroits, un labour à l'aide de la pelle fut effectué lorsque la densité des plantules était le plus importante. Aucun traitement n'a été effectué par l'OBVNEBSL en 2021.

## 2) Esprit-Saint B

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,544169, 48,100935

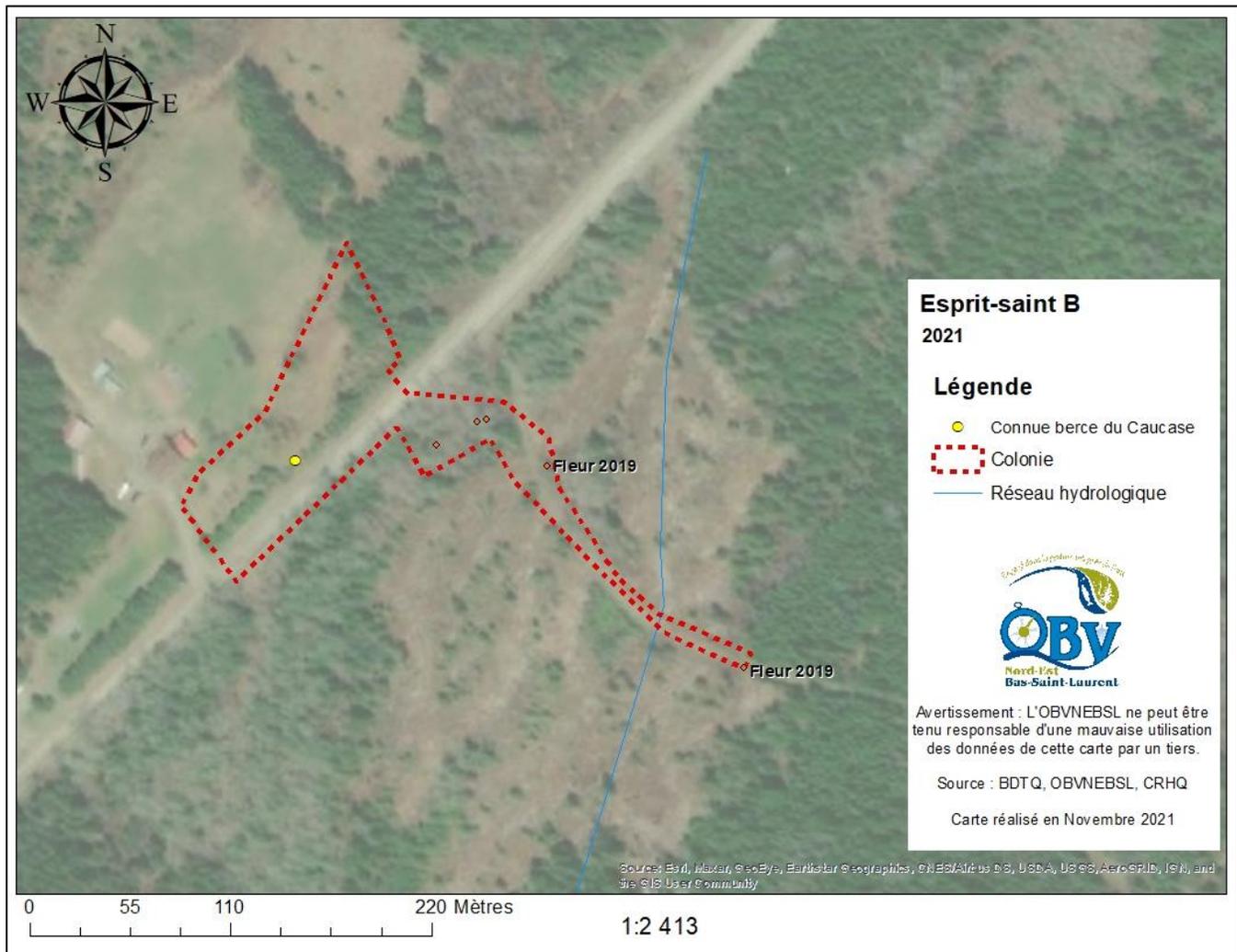


Figure 18. Colonie d'Esprit-Saint B en 2021

### Description de la colonie :

Il s'agit d'une nouvelle occurrence, détectée en fin de saison 2019 par l'OBV du fleuve Saint-Jean. La superficie totale couverte par cette colonie est d'environ de 13 600 mètres carrés. De nombreux plants juvéniles et matures bordent les deux côtés du rang 1 à partir du 204 et ce jusqu'en bas de la côte. Cette portion de la colonie a un pourcentage de recouvrement d'environ 5 à 25 % et se retrouve dans un sol rocheux remblayé par l'entretien routier pouvant être un vecteur de propagation de la colonie.

La colonie s'étend de chaque côté de la route, tout d'abord **vers le nord** sur le terrain résidentiel. On retrouve de la berce de tout âge dans le gazon entretenu, mais également sous les arbres et sous couvert forestier vers le nord. Le pourcentage de recouvrement est de 0 à 5 % et est dans un sol meuble.

La colonie s'étend également sous couvert forestier **vers le sud** du rang. Tout d'abord, quelques thalles de plants juvéniles se trouvent dans un creux plus humide. Ensuite, la colonie emprunte le chemin forestier à proximité et couvre de manière très importante par des plants juvéniles et de plantules, soit d'un pourcentage de recouvrement de 75 à 100 %, à quelques endroits ce chemin. Deux thalles de fleurs de 2019 sont présents et représentés sur la carte. La fleur de 2019 la plus près de la route a une très grande quantité de plantules (plus de 500). Une prospection à l'aide d'un drone a été effectuée en 2021 pour déceler des fleurs de berce dans le bucher, rien n'a été aperçu.

#### Intervention :

À cause de la découverte tardive de la colonie, aucun contrôle n'a été réalisé sur celle-ci en 2019. Trois visites ont été effectuées en 2020 afin d'éliminer tous les plants observés sur le site. Plus de 300 plants ont été extraits manuellement et le reste a été traité par arrosage de glyphosate dû à une densité trop élevée de plant.

En 2021, seule l'extraction manuelle a été utilisée comme traitement, les traitements de 2019 ont été très efficaces. Une quarantaine de plants ont été extraits le **10 mai**. Le **8 juillet**, les plantules de la fleur de 2019 ont été extraites par un labour effectué à la pelle. Tous les plants matures ont également été extraits à ce moment, ils se trouvaient majoritairement dans le terrain résidentiel. Les traitements par extraction en bordure de route sont difficiles et certains plants ont repoussé. Les racines sont très profondes dues au remblai et ceci empêche leur extraction complète.

Lors de la saison estivale 2021, la municipalité d'Esprit-Saint a engagé un entrepreneur privé afin d'effectuer le nettoyage de fossés du rang. Plusieurs communications ont été faites afin d'informer la municipalité qu'il était primordial de ne pas transporter la terre, car elle était fort probablement contaminée. La communication avec l'entrepreneur a été plus difficile, c'est pourquoi des pancartes ont été installées sur le bord du rang 1 afin d'avertir de ne pas déplacer la terre.



**Figure 19.** Pancarte et poteau installé afin d'avertir de ne pas transporter la terre, 8 juillet 2021.

### 3) Esprit-Saint C

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,537816, 48,106626



**Figure 20.** Colonie de berce du Caucase à Esprit-Saint C, 2021

#### Description de la colonie :

Ce site serait à l'origine de la colonie 2 située en face du 222, Rang 1. Il s'agit d'un terrain résidentiel. Une tige desséchée indique qu'il y a eu dissémination en 2018. Selon les propriétaires, la contamination serait ancienne et un bon réservoir de graines pourrait être présent dans le sol. Il a été ramené que des plants seraient présents dans un chemin de VTT à proximité, mais rien n'a été vu.

Une première colonie se trouve à proximité d'un bâtiment à gauche d'un chemin, seulement quelques plants y étaient présents en 2021 à un pourcentage de recouvrement de 0 à 5 %. Ensuite, derrière la maison, au Nord, se trouvent plusieurs plants juvéniles et matures, soit environ une centaine. La colonie totale a une superficie d'environ 2 700 mètres carrés.

Interventions :

Trois individus matures ont été éliminés par l'OBV du fleuve Saint-Jean en 2019. En 2020, un traitement au glyphosate par l'OBVFSJ a permis de traiter toute la colonie (100 ml de 2 % de Factor 540, glyphosate, présent à l'état de sel de potassium, 540 g/L). Le 15 juillet, tous les plants restants ont été extraits à la racine. Ce traitement a permis d'éliminer une vingtaine de plants juvénile et en fleur.

En 2021, le **19 mai** une quarantaine de plants ont été extraits manuellement. Le **8 juillet**, tous les plants sur place ont été extraits, soit environ 75.



**Figure 21.** Traitement sur la colonie Esprit-Saint C le 19 mai et 8 juillet 2021

➤ **Municipalité : L'Isle-Verte**



**Figure 22.** Colonies de berce du Caucase à L'Isle-Verte en 2020

### 1) Isle-Verte 1

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,27723, 48,067331

Description des colonies : Se trouve dans le fossé Nord de la 132.

Interventions : En 2018, un seul plant mature isolé avait été éliminé en 2018. Trois plants matures ont été éliminés en 2019. Deux plants matures ont été extraits le 25 mai 2020. L'extraction de la racine n'a pu être complète dû à la compaction du sol rocheux.

En 2020, deux plants matures ont été extraits manuellement le 20 avril. Le 14 juillet, un plant mature en fleur a été extrait manuellement. Ceci indique que malgré l'absence du relargage de graine, les colonies doivent être inspectées pendant plusieurs années.



**Figure 23.** Traitement de berce du Caucase en fleur à L'Isle-Verte 1 en juillet 2021

### 2) Isle-Verte 2

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,285302, 48,062809

1 plant mature a été éliminé en 2019. Aucun autre individu n'a été observé et aucune dissémination n'a eu lieu depuis 2019.

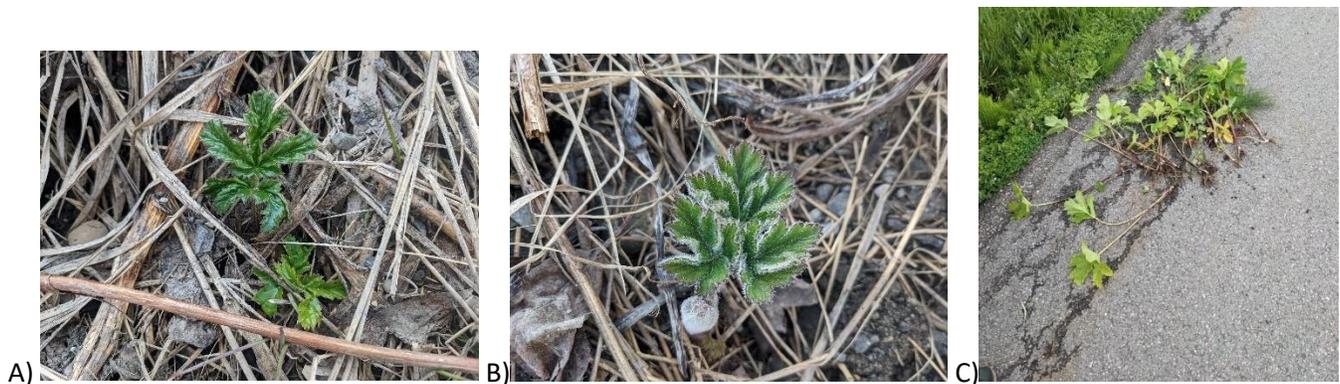
### 3) Isle-Verte 3

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,315778, 48,0365

Description de la colonie : Se trouve dans le fossé Nord de la 132. En 2020, une centaine de plants de berce du Caucase était présent dans un pourcentage de recouvrement du 5 à 25 % sur une superficie d'environ 60 mètres carrés. De la berce laineuse était également au travers de la berce du Caucase. Des plantules, juvénile et mature était présent. Des fleurs ont probablement fait des graines dans les dernières années.

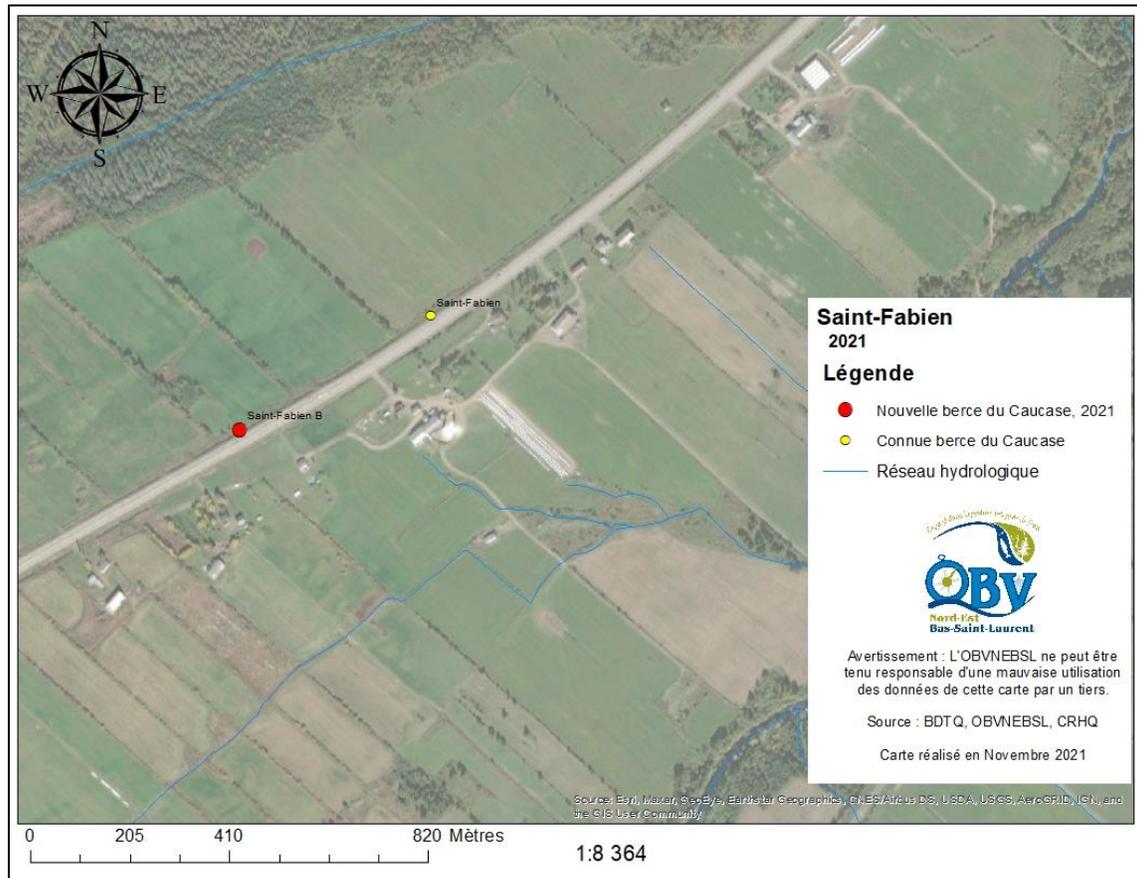
Interventions : En 2019, 3 plants matures ont été éliminés. En 2020, trois visites ont été effectuées, une centaine de plants ont été extraits chacune de ses journées. Un plant en fleur a été éliminé le 14 juillet 2020.

En 2021, le **20 avril**, 50 plants ont été extraits manuellement et mis dans l'accotement de la 132 afin qu'ils puissent sécher. Le **14 juillet**, une trentaine de plants ont été extraits.



**Figure 24.** Isle verte 3, 20 avril 2021 : A) berce du Caucase B) berce laineuse et C) 14 juillet 2021

## ➤ Municipalité : Saint-Fabien



**Figure 25.** Colonie connue et nouvelle de berce du Caucase à St-Fabien, 2021

### 1) Saint-Fabien

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,321369 -68,816842

Colonie dans le fossé Nord de la 132 à l'Est du village de St-Fabien. Aucune berce vue depuis quelques années.

### 2) Saint-Fabien B - NOUVELLE OCCURRENCE 2021

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,319957 -68,820402

Description de la colonie : Colonie dans le fossé Nord de la 132 à l'Est du village non loin de la colonie déjà connue.

Interventions : Extraction manuelle de trois plants en fleur.

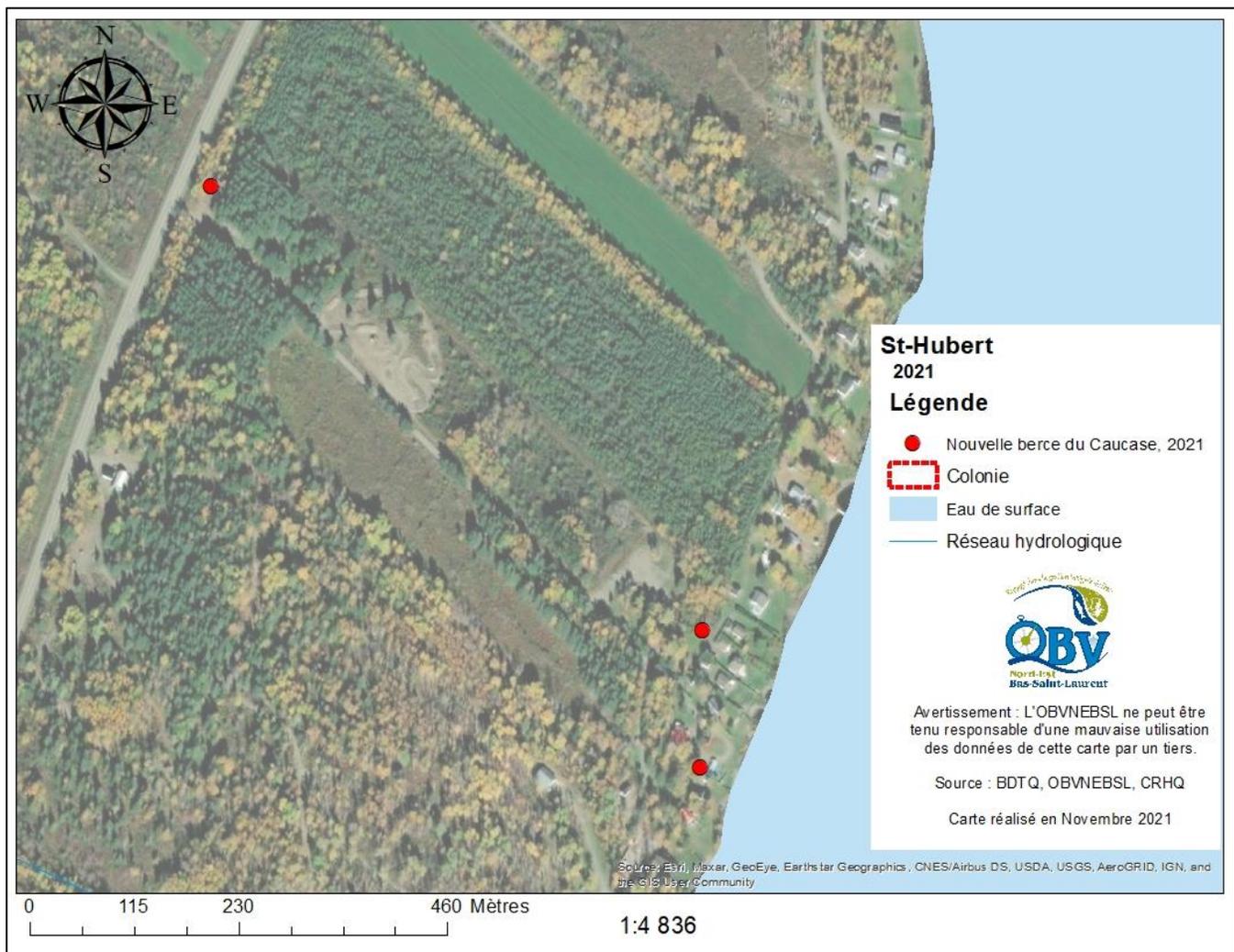


**Figure 26.** Berce en fleur à Saint-Fabien B, 2021

➤ **Municipalité : Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup- NOUVELLE OCCURRENCE 2021**

Coordonnées (degrés décimaux) :

- 47,783716 -69,197313
- 47,784631 -69,197298
- 47,787579 -69,202155



**Figure 27.** Nouvelle colonie de berce du Caucase à St-Hubert-de-Rivière-du-Loup aux abords du lac de la grande Fourche, 2021



**Figure 28.** Colonie Sud situé au 164 chemin des muguets, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Lou, 2021

Description de la colonie :

Selon la propriétaire, la présence de berce du Caucase date d'y a plusieurs années lorsque sa mère avait de grandes plates-bandes aménagées sur la propriété du 164 chemin des muguets (colonie Sud). La propriétaire a identifié la plante il y a quelques années, mais elle l'avait déjà extrait et mis ailleurs sur son grand terrain, d'où la présence de trois colonies satellites dans cette colonie. Depuis deux ans, des travaux d'extraction manuelle avaient été entrepris par la propriétaire.

Une cinquantaine de plants juvéniles étaient présents à la colonie Sud qui se trouve entre les deux cabanons à proximité du las de la grande Fourche sur une superficie d'environ 30 mètres carrés. Les deux autres colonies n'avaient plus de plant, car ils avaient déjà été extraits par la propriétaire. Selon elle, les plants étaient grands et matures.

Interventions : Extraction manuelle de tous les plants de la colonie Sud.



**Figure 29.** Colonie à Saint-Hubert-de-Rivière-de-Loup, 2021

➤ **Municipalité : Saint-Simon-sur-mer**



**Figure 30.** Colonies de berce du Caucase à St-Simon-sur-mer,2021

**1) St-Simon-sur-mer**

Coordonnées (degrés décimaux) : - 48,231917 -69,041646

Description de la colonie : Cette colonie était considérée comme éradiquée dans les années passées. En 2021, un plant juvénile était présent dans la plate-bande du 53 chemin de l’Anse à Frédéric.

Interventions : Extraction du plant.

## 2) St-Simon-sur-mer B NOUVELLE OCCURRENCE 2021

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,230252 -69,046062



**Figure 31.** Colonie de berce du Caucase St-Simon-sur-mer B, 2021

### Description de la colonie :

Cette colonie serait à l'origine du 53 chemin l'Anse-à-Frédéric qui aurait partagé des plants de berce du Caucase. La colonie se trouve majoritairement dans le boisé entre le 39 et 41 chemin de l'Anse-à-Frédéric. Il y a également quelques plants autour de la maison du 39. La colonie est composée d'environ 80 plants de berce juvéniles sans fleur d'environ 2-3 ans.

### Interventions :

Extraction manuelle de tous les plants.



**Figure 32.** Berce du Caucase dans le boisé entre le 39 et le 41 rue de l'Anse-à-Frédéric à St-Simon-sur-mer, 2021

➤ **Municipalité : Trinité des monts- NOUVELLE OCCURRENCE 2021**

Coordonnées (degrés décimaux) :

- Trinités-des-Monts A : 48,149251 -68,443495
- Trinités-des-Monts B : 48,149708 -68,442969
- Colonies satellites : 48,149654 -68,443621; 48,150117 -68,443798; 48,150019 -68,443325



**Figure 33.** Colonie de Berce du Caucase à Trinité-des-Monts, 2021

### Description de la colonie :

L'origine de cette colonie de Berce du Caucase n'est pas connue. La mention a été faite par le propriétaire de la colonie Trinité-des-Monts A qui y habite depuis une quarantaine d'années. Cela fait seulement 5 ans qu'il a pris connaissance de cette nouvelle plante chez lui, aucun remblai récent n'a été effectué et cette portion de terre se trouve derrière son cabanon et n'est pas cultivé.

**Trinité-des-Monts A :** La colonie est d'une superficie de 2825 m<sup>2</sup>. Elle est composée de plus de 1000 plants matures en fleur (entre 1 000 et 10 000). Cette colonie est presque pure, l'Égopode podagraire est également abondant en périphéries de la colonie. La portion la plus dense de la colonie est située dans un talus à pic d'anciens remblais, ainsi il y a très difficile d'y marcher facilement et d'y extraire manuellement des plants.

**Trinité-des-Monts B :** La colonie est d'une superficie de 421 m<sup>2</sup>. Elle est composée d'environ 600 plants matures sans fleur. Un seul plant avec fleur se trouvait sur le replat non humide. La colonie se trouve majoritairement dans un fossé et sur le replat d'un chemin emprunté par la machinerie agricole. Ça semble être un ancien remblai afin de permettre à la machinerie de passer, car le bas de fossé est très humide.

Les trois colonies satellites sont composées d'un seul plant chacune, et ce en bordure de champs agricoles cultivés. Ces champs sont loués à la ferme Tribel située à St-Narcisse. Les propriétaires de la ferme Tribel ont été contacté et plusieurs informations leur ont été transmises par courriel afin de les avertir du potentiel de propagation de berce par la machinerie agricole. Cette situation est alarmante pour la région et forme un facteur de propagation important à surveiller. Les propriétaires sont également au courant et sensibilisés à la situation, ils ont mentionné la volonté de donner des consignes aux agriculteurs afin qu'ils ne travaillent pas le sol dans les secteurs où la berce est présente.

### Interventions :

**Trinité-des-Monts A :** De par la grandeur, la densité et la pente du talus de ce site, le bâchage a été choisi comme méthode de lutte. La toile d'occultation utilisée a été un rouleau complet d'une toile de 3,05 mètres par 152 mètres d'une épaisseur de 5mil. Celle-ci a été déroulée en bande de haut en bas en chevauchant d'un pied chaque bande installée. La superficie finale bâchée est d'environ 400 mètres carrés. Les plants restant autour ont tous été extraits manuellement.



**Figure 34.** Trinité des Monts A avant traitement, 2021



**Figure 35.** Trinité des Monts A après traitement, 2021

**Trinité-des-Monts B :** Tous les plants ont été extraits manuellement, soit environ 600, et ont été laissés sur place. Une pancarte a été installée afin d’avertir les agriculteurs.



**Figure 36.** Trinité des Monts B avant et après traitement, 2021

## Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce sphondyle

Cette section présente une description des colonies de berce sphondyle, la nature des travaux réalisés ainsi que les nouvelles occurrences en 2021. Les travaux décrits dans le présent rapport sont complémentaires à ceux décrits dans les rapports déposés en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, disponibles sur le site internet de l'OBVNEBSL.

Les colonies ayant été traitées par l'OBVNEBSL en 2021 sont celle de Saint-Joseph-de-Lepage et la nouvelle occurrence à Rimouski. **Les autres colonies identifiées par l'OBVMR ou l'OBVNEBSL ne font pas l'objet de traitement par l'OBVNEBSL en 2021 et ne sont donc pas décrites dans le présent rapport.** Si vous désirez en savoir davantage sur les colonies de berce sphondyle présentes sur le territoire du NEBSL, veuillez prendre contact avec nous. Le MTQ a réalisé de l'extraction manuelle sur quelques sites situés sur leurs emprises (comm MTQ, Yves Dubé 2021).

Deux nouvelles colonies de berce sphondyle ont été découvertes, soit une Rimouski et l'autre à Ste-Luce.

## ➤ Municipalité : Saint-Joseph-de-Lepage

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,1495, 48,5632)

### Description de la colonie :

Une première mention de berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) avait été signalée à l'OBVNEBSL en 2017. Une petite colonie située dans le fossé la route 132 (côté ouest) comptant quatre individus en fleur a fait l'objet d'une intervention d'éradication par un professionnel de l'OBVNEBSL. Aucune dissémination n'a lieu depuis 2017. La nature compacte du sol (matériaux de remblai) rend l'extraction en profondeur des racines difficile.

Quatre plants matures ont été extraits en 2020, mais les suivis réalisés par la suite en 2018 et 2020 n'avaient pas permis de repérer de repousses de berce sphondyle. Malgré les travaux routiers qui se sont effectués en 2020, par le MTQ, deux plants de berce matures étaient présents durant la visite du 9 juillet 2021.

### Interventions :

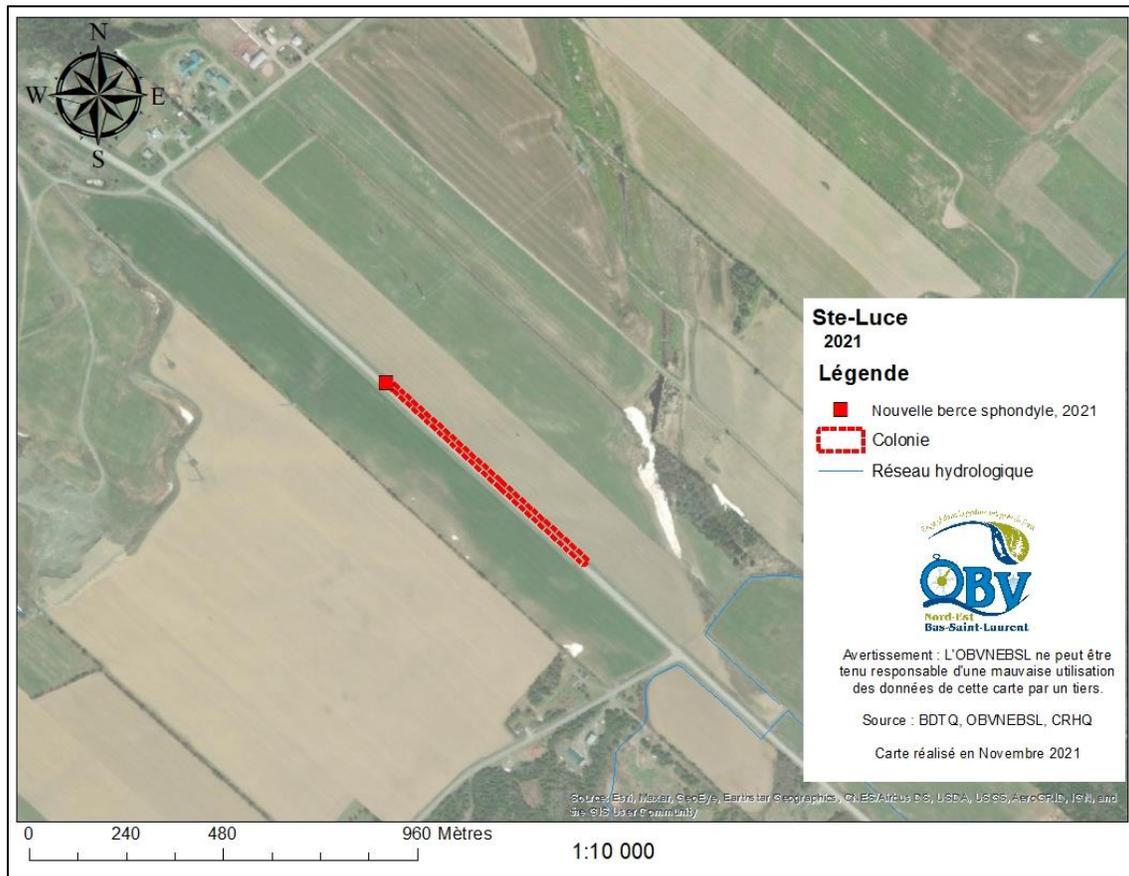
Lors des visites du 9 juillet 2021, les deux plants ont été extraits.



**Figure 37.** Berce sphondyle à St-Joseph-de-Lepage, 2021.

➤ **Municipalité : Ste-Luce - NOUVELLE OCCURRENCE 2021**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,509366 -68,312531



**Figure 38.** Colonie de berce spondyle à Ste-Luce, 2021

Description de la colonie :

La colonie se trouve dans le fossé Est de la 298 entre le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> rang. À partir de la coordonnée GPS inscrite ici haut, la colonie s'étend vers le sud jusqu'au sentier de VTT. Elle a donc une superficie d'environ 3700 m<sup>2</sup> et un pourcentage de recouvrement de 25 à 50%. Les propriétaires du terrain agricole agacent viennent de l'extérieur de la région, une tentative afin de les rejoindre a été effectuée, mais sans succès.

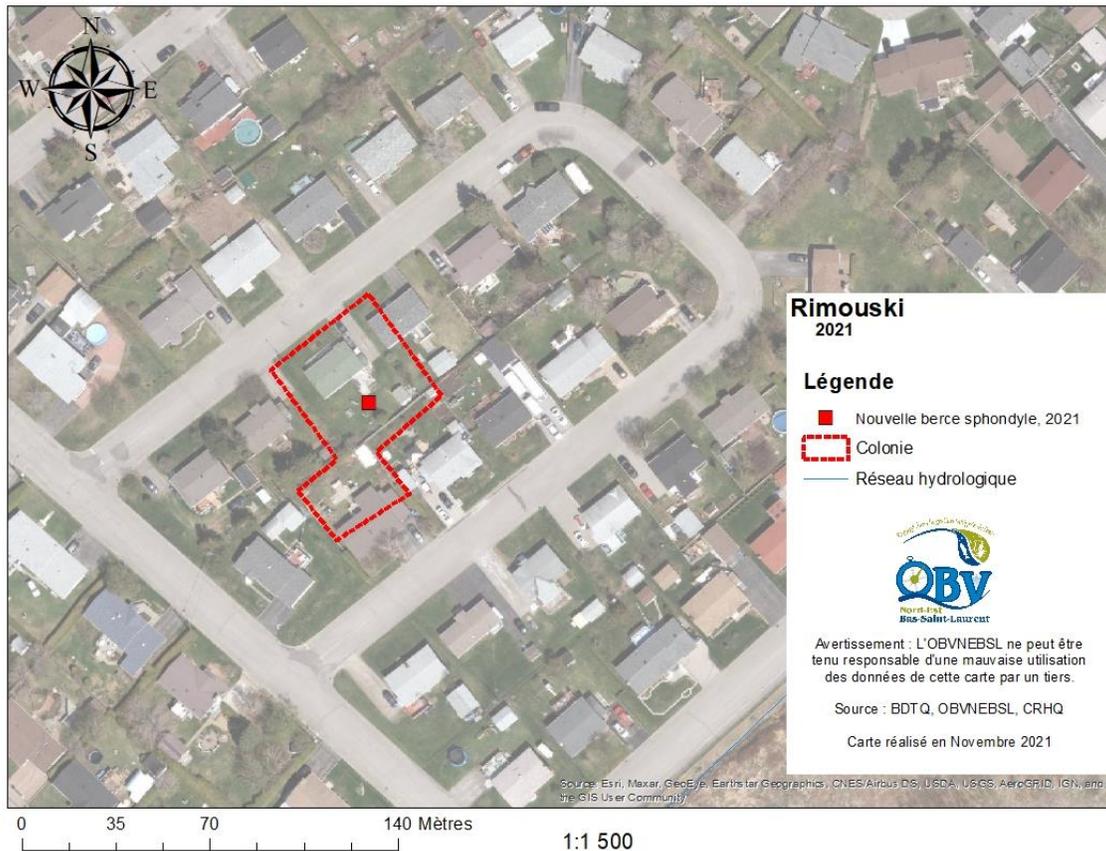
Interventions : Extraction manuelle par le MTQ.



**Figure 39.** Berce spondyle à Ste-Luce, 2021.

➤ **Municipalité : Rimouski - NOUVELLE OCCURRENCE 2021**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,481599 -68,495934



**Figure 40.** Colonie de berce sphondyle à Rimouski, 2021

Description de la colonie :

Cette colonie de berce sphondyle est située dans un quartier résidentiel derrière l'aéroport de Rimouski. L'épicentre de la colonie est dans la cour du 679 rue des galets et 676 rue du Ressac. Les terrains autour en ont également un peu dans la pelouse. La superficie est d'environ 2930 m<sup>2</sup> et à un pourcentage de recouvrement, à son pire, de 75 à 100%. La quantité de plants présents est donc très importante, soit de 1000 à 10 000. L'origine de cette colonie serait au 676 rue du Ressac par un ancien propriétaire qui l'aurait introduit pour la beauté de la plante.

En collaboration avec la municipalité de Rimouski, une lettre a été envoyée à tous les citoyens du secteur afin de leur dire de leur mentionner la présence d'une espèce exotique envahissante dangereuse étaient dans le secteur. Nous leur avons demandé d'ouvrir l'œil et de rapporter la présence de berce sphondyle à l'OBVNEBSL (ANNEXE 3).

Interventions :

Avec l'aide des propriétaires du 679 rue des galets, tous les plants de cette colonie de berce ont été extraits manuellement.



**Figure 41.** Colonie de berce spondyle à Rimouski avant traitement, 2021



**Figure 42.** Colonie de berce spondyle à Rimouski après traitement, 2021

## Discussion et conclusion

### Nouvelle colonie et propagation

L'année 2021 fut une année record pour les mentions. Grâce à elle, **plusieurs nouvelles colonies ont pu être identifiées**, soit quatre colonies de Caucase, deux de sphondyle et un potentiel hybride. La découverte de ces colonies a permis d'agir rapidement afin de limiter la propagation et de n'avoir aucun relargage de graine en 2021 sur les colonies de berce du Caucase.

**La distribution de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent prend de plus en plus d'ampleur.** Ceci laisse présager qu'il existe de nombreuses autres colonies présentes sur le territoire où aucun contrôle n'est effectué. La réalisation d'une prospection et d'une cartographie poussée sur le territoire du NEBSL permettrait de pallier au manque de connaissance sur la distribution de la berce sphondyle. Cette situation est assez inquiétante et des efforts de communication et sensibilisation devront être réalisés dans les prochaines années afin d'encourager les municipalités à traiter les colonies elles-mêmes. Cette espèce exotique envahissante mérite dès aujourd'hui une attention particulière, considérant son fort potentiel envahissant, son impact sur la biodiversité ainsi que sur la santé publique, comme démontré dans la vallée de la Matapédia.

### Efficacité des traitements

Les interventions de contrôle des populations de berce, réalisées au printemps et à l'été 2021 au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, ont permis de prévenir le renouvellement du foyer de graines du sol par l'élimination systématique de tout plant mature (en fleur) observé, avant leur dissémination. Dans l'ensemble, les interventions de contrôle mécaniques et chimiques sur les populations de berce du Caucase et sphondyle se sont avérées plutôt efficaces et ont permis de réduire le nombre d'individus, mais pas nécessairement la densité et l'étendue des populations.

Il a été observé que malgré l'absence de plants de berce du Caucase depuis plusieurs années sur certains sites, il ne veut pas dire que la colonie est pour autant éradiquée. C'est le cas pour les colonies à St-Simon-sur-mer, St-Joseph-de-Lepage et Saint-Fabien où des plants ont été trouvés cette année. La situation de 2021 a permis de mettre en lumière **l'importance du suivi à long terme** de toutes colonies. Il est donc primordial de **redoubler les efforts de détection** en périphérie et à l'intérieur des sites actifs et inactifs lors de la première phase des travaux en mai.

Réitérons aussi l'importance d'initier une première phase hâtivement en saison (dès la mi-mai) pour faciliter la caractérisation des sites, la détection de colonies satellites potentielles, la réalisation des interventions ainsi que la reprise des végétaux compétiteurs. Il est aussi essentiel de réaliser une tournée exhaustive des sites lors de la 2<sup>e</sup> phase d'intervention (mi-juillet) afin de repérer et d'éliminer les individus matures potentiels pendant la période de floraison, même si aucun plant n'a été détecté lors de la 1<sup>e</sup> phase. Cette vigilance se justifie par la période de viabilité de graines dans le sol, d'environ 5 ans.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre du **Plan de lutte contre la berce du Caucase et de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent** au cours des prochaines années est nécessaire afin d’assurer les retombées des efforts de contrôle investis depuis entre 2016 et 2021 et poursuivre l’épuisement des réservoirs de semences. Il pourrait être pertinent de **diversifier les sources de revenus** du *Groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent* afin de pallier à l’augmentation des colonies et des mentions sur le territoire qui augmente considérablement les dépenses de l’OBVNEBSL. Nous projetons que les **sommes reçues annuellement sont maintenant insuffisantes** pour être en mesure d’effectuer convenablement tous les traitements.

**ANNEXE 1**  
**DÉPENSES GLOBALES DU PROJET**

## 2021 Dépenses traitements des colonies de berce

	Quantité	taux	total
<b>Ressource humaine</b>			
Johanna *	27	30	810
Dominic	32,5	35	1137,5
Marie-Camille**	146,5	35	5127,5

\* Coût non compilé dans le coût total

\*\*Les heures qui seront faites pour la rédaction d'un rapport complet de 2016 à 2021 ainsi que la coordination de l'harmonisation de la cartographie pour le BSL seront manquantes dans ces heures.

## Achats

Toile d'occultation			574,88
Envoi postal			35,17
Outils			28,73

## Frais de déplacement

Auto de l'OBV (jusqu'à fin juillet)	510,9	0,5	255,45
Remboursement déplacement Marie-Camille	365	0,5	182,5
Remboursement déplacement Dominic		0,5	120

<b>Somme totale</b>			<b>7461,73</b>
---------------------	--	--	----------------

**ANNEXE 2**  
**OUTILS DE COMMUNICATION**

## ENVOI MAIL CHIMP AUX MUNICIPALITÉS :

Rimouski, le 3 mai 2021

Bonjour,

Vous trouverez aux liens suivant des outils de communication permettant à la population de reconnaître la [berce du Caucase](#) et un deuxième pour la [berce sphondyle](#) et de signaler sa présence à notre organisme, de même qu'au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

Les informations ainsi recueillies permettront de documenter la progression de ces plantes exotiques envahissantes au nord-est du Bas-Saint-Laurent et de prioriser les interventions de contrôle sur le terrain. Nous vous demandons de bien vouloir distribuer et diffuser largement ces outils au sein de la population et ainsi participer à la lutte contre cet envahisseur.

Afin d'éviter de confondre la berce du Caucase et la berce sphondyle avec une espèce indigène similaire, la berce laineuse, veuillez svp prendre soin d'observer et de photographier les caractères distinctifs comme indiqués sur l'outil (feuilles, tiges et fleurs lorsque présentes) avant d'en faire mention à notre organisme.

Merci de votre collaboration,

Marie-Camille St-Amour, Biol. B. Sc.  
Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent  
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 108, Rimouski (Québec), G5L 4H4  
Téléphone: 418-722-0666 poste. 108  
Télec. : (418) 725-4567  
Courriel : [environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org)  
Site Internet : <http://obv.nordestbsl.org>



## Communiqué de presse pour diffusion immédiate

### Une nouvelle année de lutte à la berce du Caucase est commencée!

Rimouski, 24 mai 2021 – Dès la fonte des neiges, l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent peut amorcer sa lutte à la berce du Caucase. Ces travaux de lutte et de contrôle visent à freiner la dispersion ainsi qu'à suivre la progression de ces **plantes exotiques envahissantes** au nord-est du Bas-Saint-Laurent.

Nous invitons la population à nous signaler toute colonie suspectée d'être de la berce du Caucase ou sphondyle sur le territoire. Vous trouverez aux liens suivants des outils d'aide à l'identification de la [berce du Caucase](#) et de la [berce sphondyle](#). Envoyez vos signalements à [environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org) en prenant soin d'y joindre les informations suivantes :

- Photos de la plante : feuilles, tiges et fleurs
- Emplacement précis (coordonnées GPS si possible)

Rappelons que la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990, mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui

permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition, **d'où l'importance de ne pas toucher à la plante.**

*Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase et sphondyle du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).*

### **L'OBVNEBSL, une référence en gestion intégrée de l'eau!**

L'[OBVNEBSL](#) met en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. L'organisme a pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme » (Art. 14 (3)1).

-30-

#### **Pour information :**

Marie-Camille St-Amour, Biol. B. Sc.

Chargée de projets

[environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org)

# la Berce du Caucase

## Des intrus dans votre jardin?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.

### Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes

Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues

### Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des **lésions cutanées parfois graves** semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.

### Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La **berce laineuse**, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- **Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges**

Photos : plant entier, feuille avec pelle, photos de berce laineuse © Romain Néron, MAPAQ, détail de la fleur © Liné1, Wikimedia Commons; détail du pétiole © Fritz Geller-Grimm; plants fleuris © Joost J Bakker Umliden; lésions cutanées © Lamiot, Wikimedia Commons; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe; fleur arrière-plan © Harry Harms

# Berce du Caucase

## Historique

Originaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

## Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

## Comment l'éradiquer?

La berce du Caucase se disperse rapidement car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être tonus, coupés ou arrachés tôt au printemps en prenant soin de retirer les racines. Coupez à 15 cm du sol ou tondez les plants et sectionnez les racines à environ 20 cm de profondeur. Retirez le plus de racines à l'aide d'une pelle ronde ou d'une bêche. Dans le cas d'une tonte mécanique, évitez toute projection des débris en utilisant par exemple un mécanisme d'ensilage automatisé ou ramassez tous les débris.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.



## N'oubliez pas de vous protéger !

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues, gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vêtements. Protégez vos yeux en portant des lunettes ou une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

## Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Sureau du Canada



Angélique pourpre

## Contribuez à la lutte aux plantes exotiques envahissantes!

### Signalez vos observations de berce du Caucase!

Envoyez adresse/coordonnées ET photos (tiges, feuilles et fleurs) à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



environnement@obv.nordestbsl.org  
berce@environnement.gouv.qc.ca

## Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *La berce du Caucase*. [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *La berce du Caucase*. [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm)

Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique*. [www.dspq.qc.ca/publications/Berce\\_du\\_Caucase\\_Document\\_info\\_02092009.pdf](http://www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf)

Union Saint-Laurent Grand Lacs. Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. [www.rspee.glu.org/recherche\\_espece/fiche\\_espece.php?recordID=440&lan=fr](http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=440&lan=fr)

J'éco-agis!



VILLE DE  
LÉVIS

Réalisation :



Photos : détail de la fleur © Harry Harms; graines © Eva the Weaver, flickr; sureau du Canada © scott.zona, flickr; angélique pourpre © pchgorman, flickr; colonie © Antefixus21, flickr; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe

© 2011

# La Berce sphondyle

(commune)

*Heracleum sphondylium*

Meadow cow parsnip

**Plante exotique envahissante!**

**Soyons à l'affût afin de limiter son expansion!**

La Berce sphondyle est une plante exotique envahissante. Elle a pris une expansion spectaculaire dans le bassin versant Matapédia-Restigouche au courant de la dernière décennie. La Berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs agricoles, pelouses, friches, urbains, parcs, milieux humides, etc.), et occasionne une perte de biodiversité en prenant la place des espèces indigènes.

Le contact avec la sève de la Berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. C'est dans La Matapédia qu'il y a le plus de brûlures répertoriées par la Berce au Bas-St-Laurent.

**Il est important d'agir afin de limiter sa propagation, réduire les risques de brûlures et protéger la biodiversité!**

Tous et chacun doivent faire un effort pour y arriver, la lutte en sera grandement facilitée. Nous faisons donc appel à un **effort collectif de lutte**.

## Comment la reconnaître?

La Berce sphondyle ressemble beaucoup à la Berce laineuse et à la Berce du Caucase. Voici quelques caractéristiques pour les différencier.



### Berce sphondyle

Exotique envahissante



➤ Chaque feuille se divise en **5 à 7** folioles



➤ Poils sur les deux côtés de la feuille



➤ Tige recouverte de poils en U (comme la rhubarbe)



### Berce du Caucase

Exotique envahissante



(Serge Rhéaume, MTMDET)

- Chaque feuille se divise en **1 à 3** folioles
- Absence de poils sur les deux côtés de la feuille
- Tige ronde

### Berce laineuse

Indigène



(OBVMR)

- Chaque feuille se divise en **3 à 5** folioles
- Poils sur la surface inférieure de la feuille
- Tige ronde

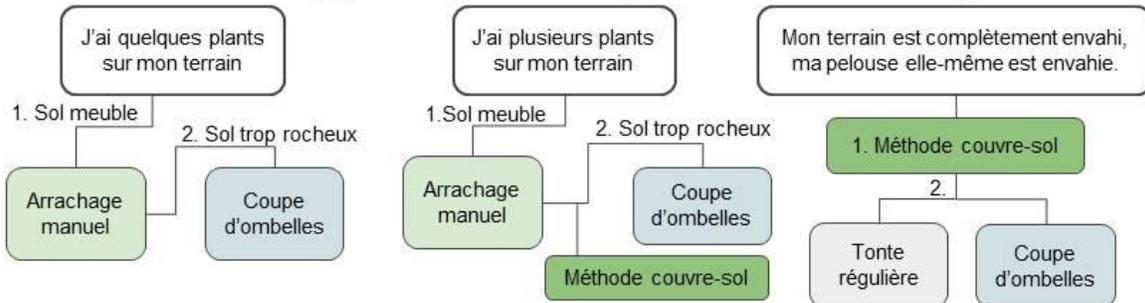
### Pour signaler la Berce sphondyle :

Envoyez photos et localisation à l'Organisme des bassins versants Nord-Est Bas-Saint-Laurent  
 ➤ [environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org)



Autres outils d'identification : <https://www.matapediarestigouche.org/berce-identification>

## Comment s’y prendre pour l’éradiquer? Suivez cet outil simple!



Tous ces traitements devront être réalisés plusieurs années d'affilée pour éliminer toutes les graines en dormance dans le sol. Si vous êtes en bande riveraine ou milieu humide, contactez l'OBVMR.

**ATTENTION!** Travaillez toujours avec un équipement de protection adéquat (lunettes, gants, vêtements longs imperméables). Si vous entrez en contact avec la sève, laver la région immédiatement et couvrez-la 48h.

**Arrachage manuel :** L'arrachage est encore le moyen le plus efficace de lutte.

Retirez le plant avec le maximum de racine. Minimalement 20cm sous la surface du sol.



(Martine St-Arnaud)

### Coupe d'ombelles:

Coupez les ombelles au complet lorsqu'elles sont en graine verte si possible.



(MELCC)

(OBVMR)

### Méthodes couvre-sol

#### Plastique noir:

1. Coupez les plants
2. Posez au sol un plastique noir épais et fixez-le à l'aide de broches de métal
3. Conservez-le durant deux été complets
4. Retirez le plastique et les broches
5. Arrachez les plants restants et semez des plantes à pousse rapide

#### Géotextile:

1. Coupez les plants
2. Posez au sol le géotextile perméable et fixez-le à l'aide de broches de métal
3. Mettez une bonne couche de terre
4. Semez des plantes à pousse rapide

### Comment en disposer?

- **Pour les plants :** S'il n'y a pas de fleurs et de graines, laissez-les sécher sur votre terrain. Une fois bien secs, vous pouvez en disposer dans le compost (bac brun).
- **Pour la fleur et les graines:** Les mettre dans un sac de plastique noir solide et laisser au soleil durant minimum 2 semaines avant d'en disposer à la poubelle en s'assurant que les sacs ne sont pas percés.

\*Il est important de ne pas mettre les fleurs et les graines au compost, puisque de nouveaux plants pourraient pousser.



### Pour contacter l'OBVMR:

Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche  
1 (418) 629-5576 postes 1, 2, 3  
communication@matapediarestigouche.org  
www.matapediarestigouche.org/berce-sphondyle



### Merci à tous nos partenaires :



Le 12 avril 2021

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

### Objet : INTERVENTIONS DE CONTRÔLE ET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE

Madame, Monsieur,

Des travaux de contrôle et d'éradication, visant à freiner la dispersion de la **berce du Caucase**, auront lieu à partir du mois de mai 2021 dans quelques municipalités du Bas-Saint-Laurent. Comme vous êtes propriétaire d'un lot affecté par une population de berce du Caucase ou propriétaire d'un lot connexe, nous vous informons que nous réaliserons gratuitement ces travaux, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

Rappelons que la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990 mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition, d'où l'importance de ne pas toucher à la plante.

Veuillez noter qu'en raison du COVID-19, l'OBVNEBSL suit les règles de distanciation sociale et applique toutes les recommandations émises par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du virus. Nous vous prions d'en faire autant si vous désirez venir nous parler lors des visites terrain, sans quoi nous serons dans l'obligation de quitter les lieux.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre collaboration.

**Marie-Camille St-Amour, Biol. B. Sc.**

**Chargée de projet**

**[environnement @obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org)**

**Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

### **ANNEXE 3**

#### **OUTILS DE COMMUNICATION ENVOYÉ À RIMOUSKI – COLONIE DE BERCE SPONDYLE**

Le 30 juillet 2021

**Objet : Présence de berce sphondyle dans le secteur, espèce exotique envahissante**

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous avertir qu'une colonie de **berce sphondyle** (commune, *Heracleum sphondylium*), espèce exotique envahissante, a été confirmée dans votre secteur. La berce sphondyle est très présente dans la Matapédia, mais il s'agit d'une première pour la MRC de Rimouski-Neigette. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permettent de coloniser très rapidement divers milieux. La sève la berce sphondyle contiennent des toxines pouvant **causer des dermatites sévères** semblables à des brûlures jusqu'à 48 heures après l'exposition, d'où l'importance de ne pas toucher à la plante. De nombreux citoyens ont été brûlés suite au contact avec la sève lors d'activités sportives ou quotidiennes comme l'entretien de terrains. À court et moyen terme, la présence de plus en plus importante de la berce pourrait nuire à certaines activités.

**Nous sommes dans la période de floraison, c'est pourquoi nous vous invitons à garder l'œil ouvert, car les plants sont très visibles à cette période de l'année.**



Si vous suspecter avoir de la berce sphondyle sur votre terrain, **vous devez le signaler** en envoyant un courriel à [environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org) avec ces informations :

- Localisation (coordonnées GPS ou adresse civique)
- Numéro de téléphone
- Quelques photos :
  - De la localisation de la plante dans son environnement
  - Une photo de la plante en entier
  - Une photo d'une feuille
  - Des photos claires du dessus et du dessous des feuilles.

Des travaux de contrôle et d'éradication, visant à freiner la dispersion de la **berce du Caucase**, auront lieu prochainement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre collaboration.

**Marie-Camille St-Amour, Biol. B. Sc.**  
**Chargée de projet**



[environnement@obv.nordestbsl.org](mailto:environnement@obv.nordestbsl.org)

**Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

*Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL). Avec l'aide de la ville de Rimouski.*

*Veillez noter qu'en raison du COVID-19, l'OBVNEBSL suit les règles de distanciation sociale et applique toutes les recommandations émises par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du virus. Nous vous prions d'en faire autant si vous désirez venir nous parler lors des visites terrains, sans quoi nous serons dans l'obligation de quitter les lieux.*